

BRUXELLES PATRIMOINES

N°014

AVRIL 2015

DOSSIER LA FORÊT DE SOIGNES

VARIA

Le Jardin zoologique de Bruxelles

Les parcs de Laeken dans
leur contexte

Le Prix du Paysage
du Conseil de l'Europe



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

DOSSIER

GÉRER ET EXPLOITER UNE GRANDE FORÊT DOMANIALE À L'ÈRE PRÉINDUSTRIELLE.

SOIGNES, UNE FORÊT CAPITALE ?

PAULO CHARRUADAS

DOCTEUR EN HISTOIRE, ART ET ARCHÉOLOGIE,
F.R.S.-FNRS, UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
ET UNIVERSITÉ DE LIÈGE



LA FORÊT DE SOIGNES, BIEN QU'AYANT PERDU, DEPUIS LE MILIEU DU XIX^E SIÈCLE, BEAUCOUP DE SA SUPERFICIE INITIALE, NOUS EST PARVENUE RELATIVEMENT BIEN PRÉSERVÉE ET PROTÉGÉE. La conservation de ce massif forestier exceptionnel dans les anciens Pays-Bas est le fruit de divers facteurs. L'auteur nous les présente dans cet article parcourant l'histoire sonienne depuis les premiers témoignages de la gestion forestière, mise en place dans le courant du Moyen Âge, jusqu'au Siècle des Lumières, période charnière pour la forêt de Soignes, qui ouvrira la voie pour les expérimentations du jardinier Joachim Zinner.

La forêt de Soignes est une vaste étendue boisée parmi les plus importantes en Belgique, comptant aujourd'hui 4.383 ha. Avant le milieu du XIX^e siècle, sa superficie était encore plus étendue, autour de 10.000 ha selon le premier mesurage réalisé au XVI^e siècle (fig. 1).

Une telle étendue préservée, protégée, ne fut pas une chose courante à la fin du Moyen Âge. Dans les régions densément peuplées et fortement urbanisées, telles que l'était le Brabant, les bois et forêts avaient été fortement réduits et ne subsistaient plus que par lambeaux. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'étendue sonienne n'était dépassée en superficie que par les ensembles forestiers de l'Ardenne, région faiblement peuplée¹. Comment expliquer que Soignes nous soit ainsi parvenue, bon an mal an, dans une relative cohérence territoriale ? Pourquoi Soignes n'a-t-elle pas été défrichée, démembrée et disloquée, comme l'ont été de nombreux ensembles boisés du nord et du nord-ouest de la Belgique ?

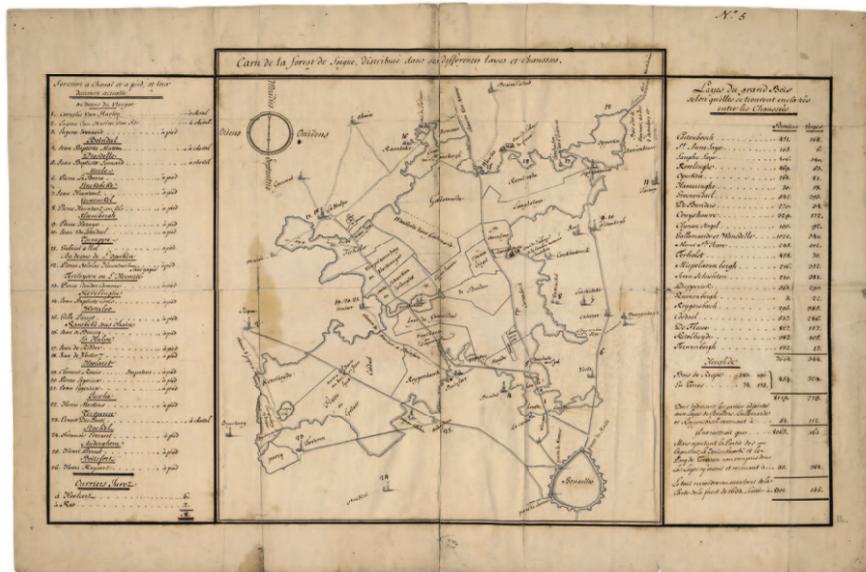


Fig. 1
Carte d'Adrian de Bruyn, 1742 (© AGR, Cartes et plans Manuscrits, II, 1423).

Bien que Soignes soit installée sur des sols majoritairement limoneux, propres à faire d'excellentes terres agricoles, son caractère de forêt socialement et économiquement capitale nous semble avoir été l'élément le plus décisif dans ce processus de conservation : installée aux portes de l'une des villes capitales les plus importantes de nos régions depuis au moins le XIII^e siècle, les ressources et les matériaux que cette forêt domaniale fournissait étaient vitaux pour un nombre considérable d'individus, de groupes sociaux et

d'institutions, urbains comme ruraux, indigents comme aristocrates.

Soignes fut tout à la fois investie d'une importante fonction symbolique comme forêt ornement de la cour et de la ville, garante de l'image d'une cité prospère ; d'une fonction cynégétique, la forêt devant réserver des espaces et des parcours au gibier, ainsi que des fruits permettant à cette faune de s'y entretenir ; d'une fonction productive à la fois commerciale et domestique (bois de feu, bois de charpente, zones pâturées, végé-



Fig. 2

Détail du tableau de Denis Van Alsloot, *Fête au Vivier d'Oye en présence des archiducs Albert et Isabelle*, début du XVII^e siècle, montrant, à l'avant-plan, un homme et un garçon transportant du bois de la forêt de Soignes (© MRBAB, inv. 3446).

taux en tout genre) destinée à tous les individus de la société bruxelloise et, notamment, au souverain libre d'y prélever ce dont il avait besoin pour son confort et l'entretien de son domaine; d'une fonction financière, enfin, la forêt étant une réserve foncière mobilisable à tout moment et une source de revenus pour un souverain toujours en mal d'argent. On ne s'étonnera guère dans ce contexte que Soignes ait été, dès le Moyen Âge, un territoire peuplé, fréquenté, traversé par une foule d'usagers, image bien éloignée de la forêt sauvage et obscure où nul n'osait s'aventurer.

LES HÉRITAGES DU PASSÉ

Dans la seconde moitié du XI^e siècle, une notice décrivant les charges supportées par les paysans du domaine de Leeuw-Saint-Pierre mentionne Soignes (Sonia) pour la première fois et la présente comme une *silva communis*, une forêt «communale» mise à disposition de tous les riverains. La notice le dit clairement: le domaine de Leeuw disposait d'une

forêt seigneuriale pour laquelle les paysans devaient payer pour leurs droits d'usage (ramassage de bois et glandée des porcs), tandis qu'ils pouvaient profiter gratuitement (!) dans Soignes d'aisances similaires².

Qui détenait cette forêt communale de Soignes à l'époque? Nous l'ignorons. Peut-être les rois d'Allemagne, en qualité de détenteurs éminents des forêts de leur royaume, dont relevait le Brabant. Lorsque les comtes de Louvain, ducs de Brabant, s'émancipèrent de cette autorité lointaine et prirent le pouvoir dans la région de Bruxelles, à partir du XII^e siècle au moins, ils en devinrent sans doute les nouveaux propriétaires éminents et maintinrent le caractère ouvert de Soignes. L'examen de leur politique forestière est à cet égard limpide: ils concédèrent en abondance des droits d'usage dans la forêt, à des abbayes, à des communautés villageoises ou à des particuliers, c'est-à-dire qu'ils donnèrent largement accès à la forêt; on les vit peu privatiser, fermer Soignes, en démembrant l'une ou l'autre partie pour la transférer à un

nouveau propriétaire ou la mettre en culture³.

Les *Keurboecken*, sortes de code pénal avec cahier des charges de l'exploitation des bois, montrent clairement le poids des usages dans la forêt⁴. Les droits d'usages portaient principalement sur le pâturage, c'est-à-dire le droit de faire stationner dans certains secteurs forestiers des bovins, des porcins et des ovidés. Un relevé de 1418 comptabilise ainsi le chiffre vertigineux de 2.224 têtes de bétail, dispersées dans les fonds de vallée humides qui entrecoupaient les flancs de la forêt. Ces usages concernaient également le droit de prélever du bois (droit d'affouage), «gisant» (bois tombé au sol) et «estant» (bois d'essences secondaires –souvent hors chêne et hêtre, voire charme– et branches basses de ces arbres). Les indigents de Bruxelles et ceux riverains de la forêt bénéficiaient de ce droit à titre gracieux. Certains n'hésitaient d'ailleurs pas à vendre à la sauvette leur cueillette à Bruxelles⁵ (fig. 2). Ceci n'empêcha évidemment pas une exploitation commerciale des

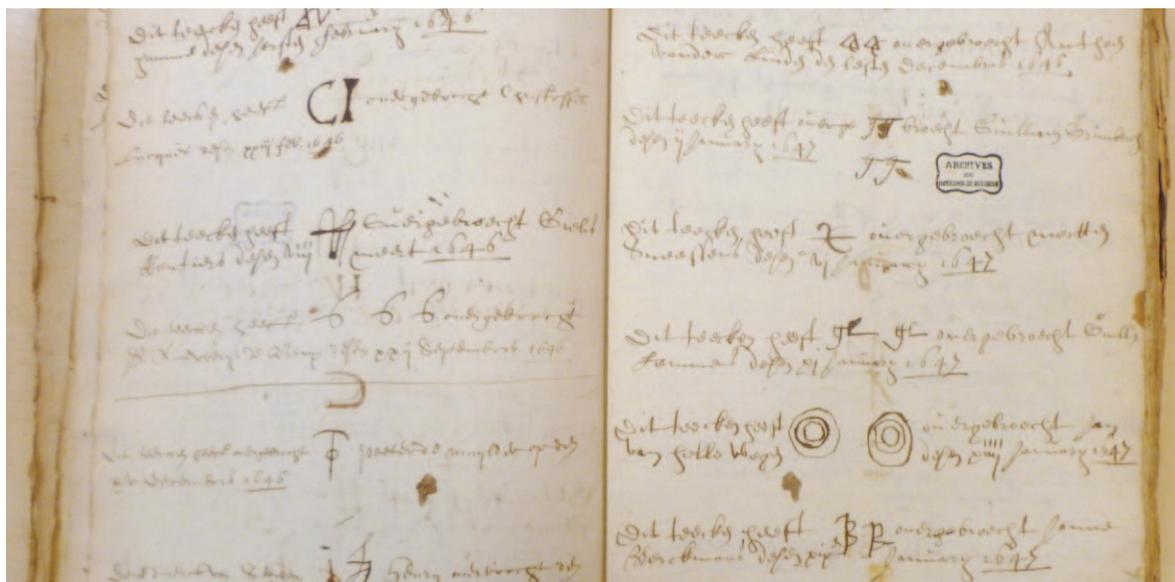


Fig. 3

Folio du cahier contenant les marques et les signets des marchands de bois opérant en forêt de Soignes, 1603-1739 [© AGR, Forêt de Brabant 88].

bois soniens, comme nous allons le voir, mais celle-ci fut systématiquement articulée aux droits d'usage et aux prélèvements domestiques de la cour.

Il est tentant de voir dans cette situation, faite d'appropriations multiples, une contrainte avec laquelle les nouveaux propriétaires – les ducs de Brabant – durent composer et qui les obligea peut-être même à un certain statu quo ; une remise en question n'aurait-elle pas entraîné mécontentement général, contestation populaire et agitation sociale à un moment où les ducs étaient au contraire à la recherche d'appuis dans la construction politique de leur principauté⁶? Ce poids du passé et l'importance des droits d'usage constitueront une constante de l'histoire sonienne jusqu'à l'avènement du régime français.

EXPLOITATIONS ET PAYSAGES

L'exploitation de la forêt de Soignes durant l'Ancien Régime était fort

diverse. Outre les droits d'usage, dont l'importance fonde l'identité sonienne et dont nous avons aperçu les fondements, une exploitation commerciale (sous forme de coupes annuelles dites ordinaires) et des prélèvements réguliers pour la cour et pour des besoins ponctuels (coupes dites extraordinaires) constituaient les grands facteurs de la pression exercée sur l'environnement et sur la nature des paysages forestiers (fig. 3).

Un compte des ventes de bois en Soignes, non daté, mais remontant vraisemblablement à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle, comptabilise la coupe à 118 bonniers⁷ de bois de futaie (*de gran boes*) et à 15 bonniers de taillis (*de minu boes*)⁸. Cette distinction nous introduit au cœur de la question des paysages forestiers. Soignes apparaît dans ce document majoritairement éduquée en futaie, c'est-à-dire en peuplement constitué de grands arbres exploités à longue révolution. Plusieurs décennies au minimum étaient nécessaires pour produire

de grands fûts (« futaie, *fustaie*). Une partie plus réduite était élevée en taillis, c'est-à-dire en peuplement formé d'arbres de petite taille issus de rejets de souche, exploité à courte révolution et destiné à fournir du bois de feu. Cette zone en taillis est identifiable dans les sources comme étant la « *Heegde* », une avancée de Soignes vers Bruxelles (*grossa modo*, l'actuel bois de La Cambre). Son nom même (attesté depuis 1159 sous la forme *Hega*) renvoie à l'idée d'un bois surexposé, dégradé et surexploité⁹.

Cette distinction ne doit toutefois pas nous tromper. Ces types de peuplement étaient rarement purs et leur complexité intrinsèque répondait à la diversité des usages. La futaie sonienne, même lorsque les documents la citent explicitement comme telle, était en réalité un taillis avec futaie. Comme dans la plupart des forêts de l'Ancien Régime, les arbres coupés n'étaient jamais dessouchés – source d'un couteux surcroît de travail – et les souches et racines laissées dans



Fig. 4

Aquarelle représentant les bois situés aux confins de la forêt de Soignes et du domaine du prieuré de Jéricho à ter Cluysen, sous Braine-l'Alleud (© AGR, Cartes et plans Manuscrits, II, 3003).

le sol produisaient alors des rejets qui formaient bientôt un taillis à l'étage inférieur, sous les arbres élevés en futaie, dont nous verrons plus loin qu'ils n'étaient pas toujours très nombreux. La *Heegde*, pour sa part, tout en étant coupée à courte révolution et produisant du taillis au départ de nombreuses souches, comportait certains arbres de futaie. Ceux-ci étaient nécessaires, d'une part, pour remplacer à terme les souches épuisées par plusieurs décennies de rejet et, d'autre part, pour produire des fruits comestibles pour le gibier et le bétail qui fertilisaient par leurs déjections une terre soumise à rude épreuve. Le taillis est en effet un mode d'exploitation extrêmement appauvrissant pour la terre tant les rejets ponctionnent abondamment les nutriments du sol¹⁰ (fig. 4).

Dans les modes de gestion spécifiquement appliqués à ces types de peuplements, il convient de pointer les deux périodes charnières que furent, d'une part, les XV^e-XVI^e siècles et, d'autre part, le XVIII^e siècle.

..... PRINCIPE DE RÉVOLUTION ET MISE EN COUPE RÉGLÉE

À la lumière de la documentation disponible, la fin du Moyen Âge apparaît comme une période clé de l'organisation sonienne, avec en particulier la mise en coupe réglée de la forêt. Qu'est-ce que cela signifie ? Il s'agit de l'établissement d'une révolution, d'un cycle de coupes annuelles, dont la longueur détermine la superficie à couper chaque année. Prenons l'exemple de la *Heedge*. Celle-ci fit l'objet à partir du XV^e siècle d'une série de règlements visant à en rationaliser l'exploitation. Sa révolution est fixée à vingt ans en 1465. L'ordonnance de Philippe le Bon, qui institua cette règle, demanda donc son mesurage précis, puis sa division en vingt parties d'égale grandeur afin que chaque année du cycle des vingt ans, un vingtième soit soumis à la coupe. La première devait commencer à la Cambre et les autres se poursuivre de proche en proche (principe dit du *tire et aire*)¹¹.

Cette rationalisation sera étendue au reste de la forêt sous le règne

de Charles Quint, dans la première moitié du XVI^e siècle. Le nombre d'ordonnances concernant la forêt de Soignes promulguées par Charles – quatorze au total ! – en dit long sur son souci de mieux en organiser l'exploitation¹². Lorsque l'on sait que Charles Quint fit de Bruxelles la capitale de fait des Pays-Bas habsbourgeois – en y installant les trois Conseils collatéraux voués à assurer l'administration en son absence –, il est évident que sa sollicitude pour Soignes fut d'abord et avant tout un intérêt pour sa capitale et ses utilisations de la forêt.

La documentation antérieure à ces réformes montre un système de coupes non réglées, les superficies variant d'une année à l'autre, et donc l'absence d'un principe de révolution claire. La coupe atteignit ainsi 136 bonniers en 1398-1399, 240 l'année suivante, 80 en 1470-1471. On peut toutefois observer, dans le courant du XV^e siècle, une normalisation des superficies autour des 50 à 60 bonniers, qui annonce la mise sur pied d'une coupe réglée annuelle à



54 bonniers, peut-être avec établissement d'une révolution à 80-100 ans, tel que les ordonnances de Charles Quint nous en informent¹³.

En 1517, Charles Quint prit en effet une série de mesures importantes :
 - il décida que la *Heegde*, régulièrement parcourue par les Bruxellois et les paysans des villages environnants, serait dorénavant exploitée à la révolution des neuf à dix ans, en fonction de l'état du recrû du taillis ;
 - un canton nommé *Zadelberg*, d'une superficie de 80 bonniers (entre La Hulpe et Overijse) avait été réservé pour la chasse et mis en défens des usages à l'époque des ducs de Brabant ; or, les peuplements de hêtres y étaient dans un état sanitaire préoccupant, avec de nombreux individus sénescents dépérissant ; Charles ordonna la coupe progressive de cette réserve en introduisant deux bonniers chaque année dans l'assiette annuelle de 54 bonniers faite alors, selon toute vraisemblance, à la révolution des 80 ans ;
 - souhaitant lui aussi aménager un terrain de chasse pour lui-même et

ses successeurs, il ordonna qu'on réserve en Soignes plusieurs secteurs contenant de beaux hêtres, notamment proches de la résidence de Tervueren¹⁴.

Pourquoi donc cette volonté de chasser en hêtraie ? Les hêtres sont des arbres de cohabitation difficile. À un stade avancé de leur développement, ils éliminent progressivement les essences héliophiles (dont le chêne), ainsi que le sous-bois, en réduisant le passage de la lumière par la forte densité de leur houppier. Cette particularité aboutit notamment avec le hêtre à un étage inférieur dégagé, permettant une excellente visibilité et une facilité des déplacements qui furent très prisés des cortèges de chasse (fig. 5). Ce constat peut être observé aujourd'hui sans difficulté, par qui veut, dans la hêtraie cathédrale... Les réserves de chasse des souverains en Soignes furent-elles les ancêtres de cette hêtraie ?

Derrière l'apparente assurance de ces mesures se cachent en réalité des incertitudes, qui montrent com-

bien les réglementations anciennes étaient empiriques. En 1542, la révolution dans la *Heegde* fut doublée, passant de neuf-dix ans à vingt ans. Sans doute les forestiers s'étaient-ils aperçus, après deux révolutions décennales, de la faible productivité d'un taillis coupé à une telle cadence et donc de la nécessité de relever la longueur des cycles. Cette même ordonnance doubla la superficie des coupes annuelles dans les futaies de Soignes, passant de 54 à 100 bonniers. Pour quelles raisons ? L'ordonnance du 12 octobre 1545 nous en donne la réponse : l'entreprise de mesurage et d'abornement général de Soignes, effectuée entre 1523 et 1545 au plus tard, révéla que la forêt occupait une superficie de 8.257 bonniers, y compris les chemins et les «vagues» (friches) qui étaient nombreux ; or, les 54 bonniers annuels à la révolution des 80 ans ne permettaient pas de couper plus de la moitié de la forêt. On doubla alors la superficie : 20 dans la *Heegde*, les 80 restants dans « la haulte fustaille et grand bois en deux ou trois lieux »¹⁵.



Fig. 5

Tapisserie de la série des *Chasses de Maximilien*, d'après un carton de Bernard Van Orley, 1531-1533 (© Musée du Louvre).

BALIVEAUX ET PAYSAGES

Un élément important de la gestion de Soignes concernait le mode de repeuplement des coupes par régénération naturelle, à l'aide de baliveaux. Un baliveau ou arbre-semencier est un arbre de belle venue qui, jugé d'avenir au terme d'une révolution (ici 80 ans) et avant la coupe des arbres, était réservé : ces baliveaux étaient laissés en place et repeuplaient alors les espaces autour d'eux par les fruits qu'ils produisaient par la suite et qui, tombant au sol, donnaient naissance à de nouveaux arbres.

Le XV^e siècle apparaît aussi ici comme une période charnière qui voit une série de tentatives empiriques aboutir à la fixation d'une règle. Au tout début du siècle, le nombre de baliveaux de

chêne ou de hêtres à réserver par bonnier coupé était de 24. Le nombre fut porté ensuite, vers le milieu du siècle, à 40 individus, chênes ou hêtres. En 1480, le nombre fut ramené finalement à seize par bonnier et demeura la règle jusqu'au XVIII^e siècle, moment où certains documents théoriques évoquent une faible augmentation portant le nombre à une quarantaine par bonnier¹⁶.

Si le chêne et le hêtre furent les baliveaux par excellence, d'autres essences furent parfois sélectionnées dans des circonstances particulières. En 1440, le règlement stipulait que 24 baliveaux devaient être réservés, de chênes et de hêtres, voire de bouleaux là où l'on ne trouverait pas assez de chênes et de hêtres¹⁷. Cette forme d'adapt-

tation au milieu met en lumière des stratégies différenciées en fonction sans doute de la nature des sols et des conditions d'exposition au climat. Là où la terre était insuffisamment bonne pour le développement des essences nobles – chênes et hêtres, charmes à partir du XVII^e siècle –, le bouleau était favorisé en qualité d'arbre peu exigeant¹⁸.

D'un point de vue paysager, il est important de noter que le nombre de baliveaux par bonnier (entre 16 et 40) est extrêmement faible. Il est totalement insuffisant pour permettre à la futaie de prendre le dessus sur le taillis : il en faudrait en théorie une centaine. Sur deux ou trois révolutions, une telle méthode entraîne le développement d'une futaie clair-semée, faite d'arbres isolés, crois-

sant en toute liberté et présentant de par ce manque de concurrence des silhouettes trapues, «à la cime en pommier» disaient alors les forestiers, et des troncs avec de nombreux gourmands et nœuds¹⁹. L'image esquissée ici par extrapolation sur la base du nombre de baliveaux est loin d'être purement théorique. Plusieurs documents confirment cette physionomie, en particulier le compte rendu d'une inspection menée en août-septembre 1742 dans plusieurs cantons soniens²⁰.

Pourquoi donc maintenir une telle futaie dans ces conditions? Le principal usage des bois était en effet le combustible, soit sous forme de fagots, soit sous forme de charbon de bois. Les charbonniers, très actifs en Soignes, préféraient d'ailleurs les bois de taillis, plus faciles à disposer dans les meules et évitant ainsi un surtravail de débitage et façonnage. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer ce maintien. D'une part, souvenons-nous de l'importance de l'image de la forêt ornement, lieu de chasse et des plaisirs de la cour. Bien sûr, cette chasse était pratiquée dans des cantons de haute futaie réservés à cet effet. Mais pour les atteindre, les cortèges devaient traverser la forêt et la futaie, même clairsemée, correspondait davantage mentalement à une forêt princière, comme en atteste un mémoire de 1545²¹. D'autre part, diminuer les arbres de futaie et les baliveaux diminuait *ipso facto* la production de pièces de charpente de grande section, dont une ville comme Bruxelles ne pouvait matériellement se passer. La gestion sonienne, bon an mal an, produisait donc un taillis sous futaie (taillis dominant), très rarement une futaie sur taillis (futaie dominante), correspondant à une certaine forme de «consommation» de la forêt, à la fois idéale, économique et matérielle.

LE SIÈCLE DES LUMIÈRES : OBSERVATION NATURALISTE ET INNOVATIONS

Le XVIII^e siècle constitue l'autre moment important dans l'histoire de la forêt de Soignes. C'est en effet durant cette période que deux innovations, connues et développées ponctuellement durant la période précédente, furent généralisées, modifiant la gestion de manière significative. À cela, il convient d'ajouter que le XVIII^e siècle fut aussi une période de relative accalmie politique, après un siècle et demi d'agitations et de troubles dans le contexte des Guerres de Religion, durant laquelle la forêt de Soignes avait été soumise à d'importantes coupes extraordinaires (approvisionnement des armées en bois de feu et des chantiers de fortification)²².

Les deux innovations qui se développent durant le Siècle des Lumières bénéficient de la sorte d'un moment de calme propice à la réflexion et à l'expérimentation. D'une part, la régénération artificielle des vagues par plantation ou semis gagna en importance au cours du siècle, au point que des pépinières furent bientôt installées dans presque tous les cantons de la forêt²³, annonçant les campagnes de repeuplement de Zinner à la fin du siècle (voir article p. 24 à 35). D'autre part, la pratique des coupes d'éclaircie et d'élagage/ébranchage se généralisa et ses modalités se précisèrent grâce à un travail d'observation naturaliste tout à fait original à l'époque dans un grand massif domanial comme l'était Soignes. Cette avant-garde, dictée par l'importance capitale des produits que fournissait la forêt, se matérialisa notamment par l'envoi de fonctionnaires forestiers, par exemple en 1769 en Toscane ou à Vienne, pour y diffuser «la façon que nous avons dans ce pays d'entretenir la forest»²⁴.

La pratique des coupes d'éclaircie – opération qui consiste à enlever à un moment bien précis la végétation jugée inutile autour des sujets d'avenir afin de les favoriser – s'enracine dans les observations empiriques des siècles précédents. Sans entrer dans les détails, citons l'auteur d'un mémoire du début du XVII^e siècle, qui constatait que les bois blancs (tremble, saule, essences secondaires généralement peu prisées), étaient bénéfiques aux chênes, hêtres et charmes dans les premières années de recrû. En qualité de bois à croissance rapide, ils apportaient une protection aux seconds (contre le bétail, le gibier ou encore les intempéries), le temps que ces bois à croissance plus lente se développent et se renforcent, généralement autour des 35-40 ans²⁵.

Ces écrits, basés sur des observations de terrain, sont une caractéristique du XVIII^e siècle, très certainement inspiré par la jeune sylviculture scientifique développée à l'époque par le Français Duhamel du Monceau (1700-1782). Les études sur Soignes ont particulièrement pointé l'œuvre de deux forestiers éclairés : le wautmaître (maître de la forêt) Jean-Joseph de Beughem, actif de 1751 à 1787, et le lieutenant-wautmaître Jean-Charles-Théodore de l'Escaille, actif de 1770 à 1793. Tous deux vont notamment s'illustrer par la rédaction de plusieurs mémoires remis à la Chambre des Comptes, décrivant, précisant et améliorant les modalités d'aménagement en Soignes.

En 1769, de Beughem réaffirmait la nécessité d'éclaircir tant dans les futaies que dans les taillis : «le premier, dans sa jeunesse, doit être netoïé et éclairci par le bas [les bois blancs], le second par le haut [les baliveaux ne devant pas empêcher la lumière d'atteindre l'étagé inférieur des taillis]»²⁶.

En 1773, de l'Escaille rédigea un mémoire où il décrivait la croissance des futaies dans les cantons récemment exploités. Il observait que c'était en général la troisième année après la vidange des bois et le départ des ouvriers que la recolonisation du sol démarrait : d'abord les saules et les trembles ; la quatrième année les bouleaux et les premiers hêtres, chênes et charmes ; enfin, la cinquième année et les suivantes, lorsque la fructification des baliveaux était abondante, se développaient alors en quantité hêtres, chênes et charmes. Il suggérait donc d'éclaircir au bon moment – pas trop tôt pour protéger les essences importantes, pas trop tard pour qu'ils ne concurrencent pas les bois nobles, chênes, hêtres et charmes – et dans le même temps d'ébrancher « pour assister la jeune futaie à s'élever et donner l'air aux jeunes plantes de bois dur qui seroient plus tardives »²⁷. Il recommandait

enfin – à l'image de ce que Zinner généralisera dans ses campagnes (voir article p. 24 à 35) – de réaliser ces travaux d'élagage et d'ébranchage en régie directe. Il préconisait en effet la suppression des droits d'usage portant sur le ramassage des herbes et sur le prélèvement des bois blancs et des branches basses (risque d'abus) et la mise en place de campagnes de nettoyage conduites par des ouvriers journaliers, dont l'investissement financier serait couvert par la vente des bois obtenus par ces travaux²⁸. Convaincant, de l'Escaille fut fréquemment suivi par la Chambre des Comptes.

Ces textes illustrent la capacité des forestiers du XVIII^e siècle à penser l'aménagement et la croissance des différents bois dans leurs multiples interactions écologiques. La voie était ouverte pour les expérimentations du jardinier Joachim Zinner.

NOTES

1. TALLIER, P.-A., « La forêt de Soignes parmi les forêts belges », in *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, Bruxelles, 2009, p. 14 (carte).
2. BONENFANT, P., « La notice de donation du domaine de Leeuw à l'église de Cologne et le problème de la colonisation saxonne en Brabant », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 14, 1935, p. 775-810.
3. CHARRUADAS, P., *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles. Les dynamiques d'une société entre ville et campagne*, Bruxelles, 2011.
4. GODEAU, L., *La forêt de Soignes à la fin du Moyen Âge. Saine gestion ou surexploitation ?*, vol. 2, Mémoire de master inédit (ULB), 2011. Sur les abus et délits découlant de l'ouverture de Soignes aux usagers, cf. VANHEMELRIJK, F., « Criminaliteit en strafrecht in het Zoniënwood tijdens het Ancien Régime », in *Liber amicorum aangeboden aan Raf Hulpiau*, Gand, 1978, p. 329-353 et TALLIER, P.-A., « Entre délit de pauvreté et crime organisé. Les délits forestiers en Belgique (fin XVIII^e - début XX^e siècle) », in *Forêt Wallonne*, 62, p. 2-11.
5. VANHEMELRIJK, F., *op. cit.*, p. 343-345.
6. CHARRUADAS, P., *Croissance rurale...*, *op. cit.*, p. 185-228.
7. Le bonnier est une mesure de superficie ancienne équivalant plus ou moins selon les lieux à l'hectare.
8. ROCHETTE, D., *Introduction à l'étude de l'usage du bois à Bruxelles au XV^e siècle*, Mémoire de licence inédit (ULB), 1960, p. 273.
9. CHARRUADAS, P., *Croissance rurale...*, *op. cit.*, p. 74.
10. Sur ces questions paysagères et écologiques, cf. la belle synthèse de BARY-LENGER, A., EVRAD, R., GATHY, P., *La forêt. Ecologie, gestion, économie, conservation*, Liège, 1999.
11. Bruxelles, Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes, n° 133, f° 171v°-172.
12. CHARRUADAS, P., *Une forêt capitale ? Recherche sur les modes de gestion et l'évolution des paysages de la forêt de Soignes (Moyen Âge - XIX^e s.)*, Rapport de recherche inédit (ULB) commandité par la CRMS, 2012, p. 110-112.
13. ROCHETTE, D., *op. cit.*, p. 270-273.
14. *Recueil des ordonnances des Pays-Bas (1506-1700)*, 2^e série, vol. 1, Bruxelles, 1893, p. 536-537.
15. *Recueil des ordonnances des Pays-Bas (1506-1700)*, 2^e série, vol. 5, Bruxelles, 1910, p. 188-190.
16. CHARRUADAS, P., *Une forêt capitale...*, *op. cit.*, p. 66.
17. ROCHETTE, D., *op. cit.*, *passim*.
18. CHARRUADAS, P., *Une forêt capitale...*, *op. cit.*, p.31.
19. BURIDANT, J., « Du "modèle" à la pratique : la gestion des peuplements caducifoliés dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle », in CORVOL, A. (dir.), *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Toulouse, 2004, p. 212-218.
20. GOBLET D'ALVIELLA, F., *Histoire des bois et forêts de Belgique*, Paris-Bruxelles, vol. 3, p. 33-40.
21. LEFEBVRE, S., *La forêt de Soignes sous le Régime espagnol*, Rapport FRFC inédit (ULB), 1998, non paginé, Annexe 2, n° 10 : *Parce que les princes du pays viendraient à perdre [si on réduit la forêt en taillis] la magnificence, déduit l'esbat et passetemps du bois de haute fustaye*.
22. VANHEMELRIJK, F., *op. cit.*, p. 340-341.
23. LEFEBVRE, S., « Les pépinières dans les Pays-Bas autrichiens : le cas de Soignes », in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, 25, 1997, p. 39-77.
24. GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, vol. 3, p. 48.
25. PIERRON, S., *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, vol. 2, Bruxelles, s.d. [1935-1940], p. 96.
26. GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, vol. 3, p. 44.
27. *Ibidem*, p. 49-50.
28. CHARRUADAS, P., *Une forêt capitale...*, *op. cit.*, p. 84 sq.

Managing and exploiting a large forest domain in the pre-industrial era.

The Sonian Forest, a capital forest?

Even though the Sonian Forest has lost much of its initial surface area since the middle of the 19th century, it has survived to the present day relatively well preserved and protected since the introduction of an integrated management approach during the Middle Ages. The conservation of this exceptional primeval forest in the former Low Countries is the product of various factors, the main ones being a geographic situation on the edge of a city undergoing rapid expansion, leading to the development of a multitude of functions which made it socially and economically important to its users, and a marked will on the part of its successive owners - until the arrival of the French regime - not to interfere too much with the usage rights inherited from the past, which to a certain extent forged the Sonian identity.

Historical sources bear witness to forest management and maintenance of resources that were for a long time at best hesitant during the whole Middle Ages. Subsequently, exploitation was organised in a more sustainable vision, in particular through the introduction of regulated coppicing of the forest and the repopulating of pruned areas by natural regeneration using saplings. Finally, the 18th century appears to have been a pivotal period for the Sonian Forest with the development of two major innovations, i.e. the artificial regeneration of the waves by planting or seeds and the practice of thinning and pruning/debranching coupled with naturalist observation work, opening the way to experiments by gardener Joachim Zinner.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Murielle Leseque

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Paulo Charruadas, Bruno Campanella,
Mimi Debruy, Yannick Devos,
Paula Dumont, Patrick Huvenne,
Wim Lambrechts, Roger Langohr,
Catherine Leclercq, Harry Lelièvre,
Isabelle Leroy, Marc Meganck,
Jean-François Plumier,
Grégory Reinbold, Karim Sarton,
Blanche Tirtiaux, Bart Vanmontfort,
Brigitte Vander Bruggen,
Stéphane Vanwijnsberghé,
Anne-Sophie Walazyc.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

L'équipe du Centre urbain, Olivia Bassem,
Ann Degraeve, Sylvianne Modrie.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale, CCN
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
AGR – Archives générales du Royaume
APR – Archives du Palais royal
ARB – Académie royale de Belgique
ARP – Archives René Pechère
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CEBE – Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs asbl
CDBDU – Centre de Documentation
de Bruxelles Développement urbain
DMS – Direction des Monuments et
des Sites
IRSN – Institut royal des Sciences
naturelles de Belgique
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut royal
du Patrimoine artistique
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire
MRBAB – Musées royaux des beaux-arts
de Belgique
ONF – Office National des Forêts
SPRB – Service public régional
de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2015/6860/004

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
« Erfgoed Brussel ».